

ANALYSE DES NEGOCIATIONS SALARIALES 2008

Lors des négociations salariales dans la Fonction publique relatives à 2008, 3 textes ont été soumis par le gouvernement à la signature des organisations syndicales.

- Texte sur le pouvoir d'achat comprenant 4 volets.
- Texte sur les politiques sociales.
- Texte sur l'indemnisation des comptes épargne-temps.

TEXTE SUR LE POUVOIR D'ACHAT COMPRENANT 4 VOLETS.

La CFDT n'a pas signé

le volet sur l'évolution du point d'indice

Tout d'abord, la CFDT dénonce le refus du gouvernement de maintenir pour 2008 le pouvoir d'achat des fonctionnaires, d'autant que le gouvernement fait l'impasse sur 2007 (le 0,8 % de février 2007 avait été accordé par Jacob au titre de 2006).

Pour 2008, avec 0,5 % en mars et 0,3 % en octobre de revalorisation du point d'indice, le compte n'y est toujours pas ! 0,8 % répartis ainsi, cela donne une augmentation réelle de 0,49 % sur l'année.

La CFDT et les autres organisations syndicales ont refusé de signer. Le gouvernement a choisi de retirer le volet de l'accord mais maintient l'application de sa revalorisation salariale

La CFDT a signé

le volet sur le nouveau cadre des négociations salariales dans la Fonction Publique salariale.

C'est le volet strictement méthodologique qui organise les discussions pour 2009-2011. Il instaure la pluri annualité : une réunion triennale dès le printemps 2008, puis des réunions annuelles au printemps de chaque année.

Y seront abordées l'évolution du point d'indice et l'évolution des grilles. Rappelons que le gouvernement ne voulait plus « parler » du point d'indice.

Par ce texte, le gouvernement s'oblige à ouvrir des discussions salariales pluriannuelles avec une « revoyure » chaque année au printemps, ce qui est nouveau.

La CFDT a signé

le volet sur le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), du traitement indiciaire dans la Fonction Publique.

Nouveauté : l'indemnité compensant la perte de traitement brut (hors primes) des fonctionnaires et des non titulaires sur une période de 4 ans (2004-2007) payable en 2008. 17 % des fonctionnaires seraient concernés.

La même opération sera mise en œuvre pour la période 2007-2010, l'indemnité payable en 2010.

Par ailleurs, **les fins de grade** (indice sommital hors échelle B, c'est-à-dire tous les fonctionnaires C, B et A jusqu'au 2^{ème} niveau au moins) **qui stagnent depuis 4 ans au dernier échelon, percevront une indemnité compensant la perte de pouvoir d'achat, calculée et versée chaque année.**

Il faut rappeler que le dispositif Jacob, 400 € et 700 € pour les B et les A ayant séjournés plus de 5 ans au sommet de la grille de leur corps, se termine en 2008.

Enfin, **certaines échelons des agents C verront leurs indices augmenter de 1 à 4 points** avec effet au 1^{er} octobre 2008. Il s'agit d'un rehaussement technique, débuts de carrière rattrapé par le SMIC (échelle 3,4 et 5) et passage de grade.

Les agents de catégorie C concernés devraient voir leur traitement augmenter de 20 à 30 euros par mois.

La CFDT a signé

le volet relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction Publique.

Ce volet traduit **l'engagement de révision des grilles**. Il a été précisé qu'il ne s'agit pas de refaire du Durafour, mais d'engager un examen des déroulements de carrière avec les objectifs suivants :

- reconstruire complètement les grilles indiciaires en commençant par les catégories A et B ;
- mieux équilibrer la part de l'ancienneté, dynamiser les passages de grade, mieux reconnaître la valeur professionnelle des agents ;
- favoriser la mobilité ;

S'agissant du **régime indemnitaire**, mise en place d'un groupe de travail avec les organisations syndicales. afin de :

- construire une grille d'analyse partagée des régimes indemnitaires existants.
- Simplifier l'architecture des régimes indemnitaires existants et clarifier leur objet.

La CFDT sera très vigilante sur le démarrage à court terme de ces dispositions, notamment sur la reconstruction des grilles qui apporterait une vraie garantie pour le pouvoir d'achat.

TEXTE SUR LES POLITIQUES SOCIALES

La CFDT a signé

le texte relatif à l'amélioration des politiques sociales pour mieux prendre en compte les besoins des agents dans la Fonction Publique.

Ce protocole a été voté à l'unanimité. Il n'est pas révolutionnaire surtout aux Finances puisque nous avons déjà plus (aides pour l'installation des personnes et le prêt mobilité).

A noter toutefois la reconnaissance que les OS pourront suivre les opérations de référencement des mutuelles, ce qui n'était pas acquis dans tous les ministères.

TEXTE SUR L'INDEMNISATION DES COMPTES EPARGNE-TEMPS

La CFDT n'a pas signé.

le texte sur l'indemnisation des comptes épargne-temps.

La CFDT a refusé d'aborder, dans le strict cadre d'une négociation sur les salaires, des questions liées à l'organisation et à la gestion du temps de travail.

Sa demande de négociation spécifique sur le sujet reste posée.